



Conseil scientifique de l'ED 355 « Espaces, Cultures, Sociétés »

02 Mars 2017 – salle 101 - MMSH

Ordre du jour

- Informations générales
- Retour sur expertise HCERES
- Classement des projets pour Emplois Jeunes Doctorants
- Grille pour Comités de Suivi Individuel
- Réflexion sur procédure de sélection des candidatures aux Contrats Doctoraux.

Informations :

- Rappel des dates de soumission des candidatures aux contrats doctoraux Inter-Ecoles Doctorales.
La date limite de dépôts sur le site web du collège doctoral a été fixée au vendredi 24/03. Les demandes seront classées lors du prochain conseil de l'ED qui aura lieu le 30 mars à 9h30.
- Il y a, à ce jour, 312 doctorants inscrits à l'ED, il reste une vingtaine de dossiers incomplets.
- La Direction de la Formation Doctorale a envoyé les procédures de césure, label européen et non réinscription.
- Le 22 juin aura lieu la Journée Scientifique de l'ED sur le thème « Sociétés ». Les doctorants qui assisteront à la journée pourront valider 7 h de formation, ceux qui participeront pourront valider 10h et ceux qui organisent pourront valider 15h. Pour les prochaines sessions, proposition est faite d'organiser cette journée en amont de façon à laisser aux étudiants de master la possibilité d'y venir.

HCERES :

- La direction remercie les membres du conseil et les directeurs d'unités de leur participation. Les retours oraux ont été globalement positifs. Mais plusieurs questions ont été posées concernant la constitution du conseil scientifique (invitation permanente des directeurs de laboratoire) et la procédure de répartition des contrats

doctoraux du contingent classique. Le rapport d'évaluation de l'HCERES est attendu pour le mois de mai.

Relevé de décisions :

Emplois Jeunes Doctorants :

- 4 projets ont été envoyés à l'ED par la Direction de la Recherche d'AMU : 1 projet du CCJ, 1 projet du LEST, 2 projets du LPED.
Classement : 1^{er} CCJ (JC Sourisseau/ Musée d'Arles antique), 2^{ème} LEST (E. Verdier/ Association de gestion de l'école de la deuxième chance, 3^{ème} LPED (C. Claeys/ environnement BDM), 4^{ème} LPED (C. Claeys/ Géoparc Haute Provence).

Formulaires pour les Comités de Suivi Individuel (CSI) :

- Le formulaire a été toiletté par les membres du bureau afin qu'il soit en conformité avec l'arrêté du 26 mai 2016 et avec le Règlement Intérieur de l'ED. La nouvelle version est soumise aux membres du conseil, qui ont proposé de rajouter un item 3 à remplir par le doctorant « Participation aux activités et programmes scientifiques du laboratoire (projets ANR, valorisation etc.) »

Procédure d'attribution des contrats doctoraux du contingent classique :

- En 2017, 9 contrats doctoraux seront attribués par l'ED.
- La Sélection des candidatures sera effectuée en amont par les laboratoires (max. 2 candidatures par labos).
- Les dossiers de candidatures seront obligatoirement adressés à l'ED par les laboratoires. Aucun dossier ne sera accepté sans validation du laboratoire.
- Seul le laboratoire « Telemme », qui comporte 30 HDR, pourra présenter à l'ED deux candidatures et le cas échéant obtenir deux contrats.
- Tous les autres laboratoires ne pourront se voir attribuer qu'un seul contrat, même s'ils ont présenté deux candidats.
- Les candidats présélectionnés seront auditionnés par le conseil de l'ED réuni en séance plénière.
- Ils disposeront de 10 mn pour présenter leur projet et de 5 mn pour répondre aux éventuelles questions.
- Les conseillers ne prendront pas part aux discussions relatives aux candidats présentés par leur laboratoire.
- A l'issue des débats, la sélection des 9 candidats sera effectuée par un vote à la majorité absolue (sans scrutin préparatoire).
- 1 seule procuration par votant sera autorisée.
- La liste complémentaire donnera lieu à un classement, qui sera déterminé par un vote avec majorité absolue pour chaque dossier de la liste.